

e.Licences	<b>Fiche signalétique</b>	Date : 01/09/2025
<b>Décision portant agrément d'une agence de représentation de promotion et de commercialisation de produits cosmétiques et compléments alimentaires</b>		

<b>Informations détaillées</b>	
<b>Nature</b>	Agrément
<b>Type</b>	Commercial
<b>Catégorie</b>	Licence avec inspection (Catégorie C)
<b>Secteur d'activité</b>	Industrie
<b>Sous secteur d'activité</b>	Produits pharmaceutiques
<b>Formes juridique</b>	Toutes les formes
<b>Nature de l'Actionariat</b>	Mixte
<b>Capital imposé (FCFA)</b>	Non applicable
<b>Délai de délivrance</b>	55
<b>Frais administratif (FCFA)</b>	200000
<b>Montant de la Caution (FCFA) si applicable</b>	Non applicable
<b>Périodicité de renouvellement</b>	3 ans
<b>Renouvellement soumis à inspection</b>	Oui
<b>Délai de délivrance (jours) – renouvellement</b>	55
<b>Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)</b>	100000
<b>Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?</b>	Non remboursable
<b>Période spécifique de dépôt des dossiers</b>	Non
<b>L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?</b>	Recours administratif

## Contact de l'autorité émettrice

<b>Ministère</b>	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
<b>Structure</b>	Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP)
<b>Autorité émettrice</b>	Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP)
<b>Situation géographique</b>	Cocody Riviera Bonoumin ,rue I 89, quartier Avocatier
<b>Tél.Fixe</b>	+225 27 22 22 01 55
<b>Adresse Mail</b>	secretariat@airp.ci
<b>Site Internet</b>	<a href="http://www.airp.ci">www.airp.ci</a>

## Pièces à fournir

Dossier administratif relatif à la société • Un courrier de demande adressé à Monsieur le Directeur Général de l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP) ; Ce courrier devra indiquer , • Le nom, prénoms et contact du gérant ou du directeur ; • Le nom, prénoms et contact du responsable qualité ; • L'Adresse géographique du siège social • L'objet de l'activité (préciser) , • Création d'une agence de représentation de promotion et de commercialisation de compléments alimentaires et ou de produits cosmétiques • Une copie du registre de commerce ; • Les statuts de la société si la structure est exploitée sous forme de société ; • Les diplômes et curriculum vitae de tous les associés si la structure est exploitée sous forme de société ; • Le plan détaillé des locaux précisant l'adresse géographique ; • Lettres de mandatement des laboratoires et la liste des produits représentés.

Dossier relatif au Directeur ou au Gérant • Une fiche originale d'état civil datée de moins de (1) an ; • Un extrait original de casier judiciaire daté de moins de trois (3) mois ; • Un certificat de nationalité original valide ; • Un curriculum vitae daté, signé, conforme et sincère ; • Une copie certifiée conforme du ou des diplômes obtenus. • Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport, valide Dossier relatif au Responsable de la qualité (Pharmacien ou médecin) • Une fiche d'état civil originale datée de moins de (1) an ; • Un extrait original de casier judiciaire daté de moins de trois (3) mois ; • Un certificat de nationalité original valide ; • Un curriculum vitae daté, signé, conforme et sincère ; • Une copie certifiée conforme du ou des diplômes obtenus. • Une copie du contrat de travail liant le responsable qualité à la société ; • Une attestation d'inscription à l'Ordre National de la profession de l'année en cours. • Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport, valide

## Pénalités

<b>La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?</b>	Oui
<b>Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité</b>	[500 000 - 5 000 000]

## **Pénalités**

### **Les principaux motifs d'application de la pénalité**

- Fausse déclaration
- Fabrication, importation, exportation, fourniture, stockage, distribution ou commerce des produits pharmaceutiques contrefaits, faux ou falsifiés ;
- importation, exportation, fourniture, stockage, distribution ou commerce des produits pharmaceutiques en dehors des établissements et du circuit officiel.
- Falsification de tout échantillon prélevé aux termes de la loi 2017
- Exercer u une activité sans autorisation

## **Documents à télécharger**